

Theo Francken laisse les députés sur leur faim

VISAS HUMANITAIRES L'ancien secrétaire d'État entendu à la Chambre

► Près d'un mois après l'arrestation de Melikan Kucam, les députés ont (enfin) pu entendre l'ancien secrétaire d'État.
► De nombreuses questions restent en suspens.

L'ancien secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration s'est plié ce mardi sans obstruction à l'exercice de l'audition devant le parlement. Ce dernier a permis d'apporter quelques éclaircissements sur les pratiques d'octroi de visas humanitaires instaurées au sein de son cabinet.

Et de confirmer le manque criant de contrôle que Theo Francken continue de

justifier par l'extrême urgence et la précarité des conditions dans lesquelles se sont déroulées les « opérations de sauvetage ».

Le parterre parlementaire est resté sceptique. Les grandes questions qui traversent ce dossier demeurent pour la plupart en suspens. Tour d'horizon. ■

LORRRAINE KIHL

DISCRIMINATION

Une procédure VIP ?

Theo Francken l'a confirmé devant les parlementaires, ce mardi : deux procédures d'octroi de visas humanitaires ont existé sous son mandat. Une passant par l'ambassade et traitée par l'Office des étrangers (deux tiers des rejets selon Myria), la seconde via les listes des intermédiaires, validées par le cabinet (100 % de réussite). « Pour des situations analogues de personnes en détresse, il y a deux procédures, deux résultats, a dénoncé Patrick Dewael (VLD). C'est inadmissible en démocratie. » L'ancien secrétaire d'État se défend d'avoir créé une procédure « VIP ». « Il ne

s'agit pas du même public », a martelé Theo Francken qui souligne que l'une s'adresse aux personnes résidant dans les pays tiers tandis que ses opérations valaient pour les Syriens de Syrie.

Voilà pour la théorie, « mais très concrètement, dans le cas de la famille syrienne d'Alep qui demande un visa via l'ambassade et ne l'obtient pas, on parle bien de Syriens de Syrie », relève Hendrik Vuye. Sans compter qu'on n'a pas vraiment contrôlé que les personnes résidaient réellement en Syrie. Theo Francken élude : « Je répète qu'avec la procédure de l'Office des étrangers les opérations de sauvetage n'auraient pas été possibles. » Pressés par le temps, les députés n'auront pas davantage de réponse.

SÉLECTION EN SYRIE

Une collaboration avec l'ONU « impossible » ?

L'argument n'est pas neuf. Si Theo Francken travaillait avec des intermédiaires, c'est qu'il n'avait pas le choix : aucune organisation n'opère en Syrie et il est hors de question d'envoyer des employés du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) pour des raisons sécuritaires. Le CGRA ne travaille qu'avec des personnes qui ont déjà quitté la Syrie. Sauf que... non.

Le HCR, qui a décliné l'invitation à participer aux auditions, a fait parvenir une note aux parlementaires afin

d'éclairer certains aspects du dossier. On y apprend que l'organe de l'ONU est présent en Syrie. 400 personnes seraient actuellement déployées sur le terrain.

« On prétend que le HCR aurait fait des réinstallations depuis la Syrie, je suis très étonné, se défend Theo Francken. Ils ont peut-être des équipes sur place mais pour accompagner des convois, pas pour la réinstallation. Je n'en ai en tout cas pas eu d'écho. »

Le bureau de Bruxelles ne disposait pas, ce mardi, d'éléments détaillés relatifs aux fonctions des équipes sur place. « Mais de manière générale, notre rôle est de soutenir les réfugiés – dans le

cas de la Syrie, irakiens essentiellement – et de porter assistance aux six millions de personnes de déplacées au sein même du pays », explique Mieke Verrelst, juriste au HCR.

Si rien ne garantit que le HCR aurait effectivement pu opérer dans les villes visées par les opérations de sauvetage, Francken semble avoir balayé un peu vite l'option. A noter qu'une collaboration avec le HCR aurait potentiellement compromis la préférence chrétienne : dans le cadre de la réinstallation, l'agence opère une sélection fondée sur la vulnérabilité des personnes et refuse les sélections liées, notamment, à la religion.

SOUCI COMPTABLE

Que sont devenus les Syriens ?

D'après le *Standaard*, l'enquête interne de l'Office des étrangers aurait déjà permis de mettre en lumière un gros souci comptable : sur 305 personnes dont le dossier a été examiné (parmi lesquelles 225 Syriens liés à

Melikan Kucam), seules 134 personnes ont déposé une demande d'asile. Monica De Coninck (SP.A) a lourdement insisté : « Vous dites que vous avez sauvé 1.500 chrétiens des griffes de l'État islamique. Mais êtes-vous sûr que toutes ces personnes venaient réellement de Syrie et pas de pays voisins ? Et êtes-vous sûr qu'il s'agisse toujours de Syriens ? En fait

vous ne savez rien : vous n'avez rien vérifié. » Theo Francken a opposé que des vérifications d'identité approfondies étaient menées par l'ambassade. « Mais le consul nous a pourtant expliqué la semaine dernière que certaines des personnes n'avaient pas de passeport, qu'on leur délivrait un laissez-passer », poursuit la SP.A. La

discussion n'ira pas plus loin. Quant aux 171 manquants, « peut-être s'agit-il de personnes qui n'ont finalement pas fait le voyage, avance l'ancien secrétaire d'État. Ou peut-être qu'elles n'ont pas encore demandé l'asile, elles ont un an pour le faire. Je parlais du principe que tous demandaient l'asile. Cela paraît logique. Et c'est dans leur intérêt ? »

ARGENT

Que savait Theo Francken ?

Le secrétaire d'État s'est ici borné à une communication

calibrée, répétée au mot près lors de sa deuxième intervention. Il aurait eu vent de rumeurs relatives à des questions d'argent par deux fois cet automne. « Une première fois en octobre mais de manière très floue et peu

crédible. Ensuite, en décembre. A aucun moment on ne m'a présenté de preuve. En décembre, on m'a confirmé qu'une plainte avait été déposée, je n'avais donc pas à aller voir la police. » Theo Francken réfute par ailleurs avoir

été informé par Melikan Kucam en juillet de flux financiers douteux concernant les déplacements des personnes de la Syrie vers le Liban, comme l'affirme l'avocat de ce dernier.

PRÉFÉRENCE CHRÉTIENNE

Le gouvernement s'est-il trompé de cible ?

Theo Francken a souligné qu'il avait reçu du parlement un mandat clair pour protéger les minorités chrétiennes prioritairement, se référant à deux résolutions. Un argument longuement discuté par Georges Dallemagne. Le député CDH a expliqué que les principales exactions contre les chrétiens avaient eu lieu en Irak et non en Syrie. Et de s'étonner qu'on se concentre sur des communautés syriennes plutôt épargnées par le conflit et qui, d'après ses contacts, auraient été ciblées par Kucam pour leurs capacités financières plutôt que pour leur vulnérabilité. « Je vois que nous avons ici des spécialistes de l'asile, a raillé Francken. Quand j'entends que les Syriens étaient des nantis ou qu'ils étaient en sécurité parce qu'ils venaient de telle ou telle ville... Les personnes venues ont obtenu le statut de réfugié. C'est bien qu'elles sont vulnérables. »

RESPONSABILITÉS

Quelles fautes politiques ?

Theo Francken a concédé quelques recommandations : améliorer les procédures de vérification d'identité, améliorer le suivi des visas et des personnes, demander à la police un screening des personnes de contact. « Si c'était à refaire, je le ferais, ne serait-ce que pour me donner une couverture politique. Mais c'est toujours facile de réécrire l'histoire. » « Monsieur Francken, vous venez maintenant avec des recommandations, s'agace Hendrik Vuye sur un faux ton émerveillé. Le secrétaire d'État ne pouvait pas venir justifier sa politique devant le parlement mais le député, oui. C'est la constitution à l'envers. » Le nuage reste épais quant aux fautes politiques. Avec de nombreuses questions en suspens : quel niveau de responsabilité a été délégué à sa collaboratrice sur ce dossier ? Comment les intermédiaires ont-ils été identifiés ? Quels sont les liens entre Melikan Kucam et le cabinet ? Des informations relatives aux pratiques suspectées du conseiller communal sont-elles remontées au cabinet en dehors des deux événements évoqués par Theo Francken ?

LA PROCÉDURE

9 étapes

L'ancien secrétaire d'État a (enfin) détaillé la procédure « Francken » d'octroi de visas via le cabinet. « Il ne s'agit pas d'une carte blanche pour un séjour illimité sans contrôle ni procédure. Le visa ne vaut que pour un an. » Et de présenter neuf phases :

- 1** Le secrétaire d'État donne son accord à une demande de visas émanant d'un intermédiaire pour X personnes.
- 2** La personne de contact établit une liste. Les listes de plus de 50

personnes se font en plusieurs groupes.

- 3** Le cabinet vérifie « les formalités » puis envoie la liste à l'Office des étrangers pour qu'un screening de sécurité soit demandé et pour vérifier qu'aucune procédure parallèle ne soit en cours.
- 4** En cas de feu vert, le cabinet confirme que l'Office des étrangers peut fixer un rendez-vous avec l'ambassade.
- 5** Le cabinet communique la date à la personne de contact et transmet l'invitation pour passer la frontière entre la Syrie et le Liban
- 6** On informe l'intéressé pour

dire qu'il peut commander un ticket d'avion et payer l'extrait de rôle (350 euros).

- 7** La personne de contact informe des dates d'arrivée en Belgique. Le cabinet transmet à l'Office des étrangers pour le poste frontière.
- 8** La personne se présente à Beyrouth avec la preuve de paiement de l'extrait de rôle et une preuve d'identité. En cas d'empêchement, un nouveau rendez-vous peut être fixé.
- 9** Le cabinet planifie un rendez-vous à l'Office des étrangers pour demander l'asile et vérifie si la personne a besoin d'une place en centre d'accueil ou d'un suivi